

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Marcel GOLBERY, Anne DEMOND, Yann BIDON, Marjorie MERCIER, Mostefa BENAOUA Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, David CHIZAT, Frédéric MOSER, Jean-Claude DUFOUR, Bernard JAVAZZO

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Maryse MICHAUD
Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Wilfrid COUPE
Myriam SIMON a donné pouvoir à Marguerite LENOBLE
Bernard GRANDJEAN a donné pouvoir à Jean Claude DUFOUR

ABSENT :

Adel BOUSSETTA

1) APPEL NOMINAL

2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame DEMOND est désignée secrétaire de séance.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 novembre 2018

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 novembre 2018.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2018.

COMPTE RENDU AFFICHE DU 20 DECEMBRE 2018 AU 20 JANVIER 2019

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

ACTES DE GESTION

Compte-rendu au Conseil Municipal des Actes de gestion

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 1^{er} juillet 2014.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1- Cession de la parcelle AM3 sise rue Yon Lug 69310 Pierre-Bénite

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

DECIDE de vendre la parcelle AM3 située Rue Yon Lug, 69310 Pierre-Bénite, à Monsieur Daniel Kock, domicilié au 275 chemin du Poizat, 69390 CHARLY, au prix de 5 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

DIT que les recettes seront inscrites au budget 2019.

2-Désaffectation différée de la parcelle AL 540 et d'un cinquième de la parcelle AL 345 63 rue Roger Salengro 69310 Pierre-Bénite

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

DECIDE de la désaffectation différée de la parcelle cadastrée AL 540 et d'un cinquième de la parcelle AL 345, sise 63 Rue Salengro, sur lesquelles est édifiée une villa et ses dépendances.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente sous conditions suspensives de désaffectation et déclassement relative à ce bien et tous les actes y afférent.

3- Déclassement par anticipation de la parcelle AC 176 sise 22 rue Emile Zola 69310 Pierre-Bénite

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

PRONONCE, au vu de l'étude d'impact annexée à la présente délibération, le déclassement par anticipation de la parcelle AC 176, sise 22 rue Emile Zola à Pierre-Bénite sur laquelle est édifiée une halle de basket

DECIDE de la désaffectation de la parcelle AC 176 sise 22 rue Emile Zola – 69310 – Pierre-Bénite sur laquelle est édifiée une halle de basket dans un délai à déterminer conventionnellement avec VILOGIA SA D'HLM, et, en tout état de cause, ne pouvant être supérieur à trois ans. Elle sera dûment constatée par un huissier ou un agent public assermenté à cet effet.

4- Cession de la parcelle AC 176 sise 22 rue Emile Zola 69310 Pierre-Bénite

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

DECIDE de vendre la parcelle AC 176, sise 22 rue Emile Zola – 69310 – Pierre-Bénite à la société VILOGIA SA D'HLM domiciliée 74, rue Jean Jaurès– 59650 – VILLENEUVE D'ASCQ, au prix de 1 215 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

DIT que les recettes seront inscrites au budget 2019.

5- Rachat à la Métropole d'une propriété acquise par voie de préemption – Parcelle AD 191 sise 21 rue Emile Zola 69310 Pierre-Bénite

Rapporteur : Roger MAJDALANI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'approuver le rachat à la Métropole de la propriété située sur la parcelle AD191, sise 21 rue Emile Zola 69310 PIERRE-BENITE, aux conditions présentées ci-dessus

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget.

6- Avis relatif à la création d'une zone à faibles émissions (ZFE)

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

DECIDE d'émettre un avis favorable sous réserve de la réalisation d'actions complémentaires à la création d'une zone à faibles émissions

DEMANDE la réalisation des mesures suivantes :

- réaliser une étude d'impact pour évaluer le report des polluants sur les zones hors zone de faibles émissions (ZFE) situées dans le Sud-Ouest lyonnais,
- définir un programme d'actions pour améliorer la qualité de l'air dans ces zones habitables souvent situées à proximité d'axes routiers structurants,
- mettre en place une aide financière au renouvellement du parc automobile pour les artisans et TPE concernés, ainsi que pour les particuliers
- mettre en œuvre une concertation avec les territoires contigus à la Métropole concernés par les déports de circulation
- renforcement des transports en commun (rail, bus) entre les villes de la couronne lyonnaise
- extension des stations Velo'v dans les villes de la couronne lyonnaise

7- Mise en œuvre de l'action sociale au sein de la commune – Convention d'objectifs entre le CASC et la commune

Rapporteur : Sandrine COMTE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 4 contres Monsieur Deleaz du groupe « Pierre-Bé demain », Messieurs Dufour, Grandjean et Javazzo du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine » et 3 abstentions Madame Michaud du groupe « Mieux vivre à Pierre-Bénite » et Messieurs Chizat et Moser du groupe « Pierre-Bé demain »

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec le Comité d'action sociale et culturelle de la ville de Pierre-Bénite, et tout autre document s'y rapportant ;

DIT que la subvention versée au CASC s'élève à 65 000 € par an

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2019.

8- Rémunération des intervenants participant aux auditions organisées par l'école de Musique

Rapporteur : Sandrine COMTE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DIT que les intervenants extérieurs participant aux jurys organisés par l'école de musique seront rémunérés sur la base du 3^{ème} échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe

DIT que les crédits sont inscrits au budget

9- Décision modificative n°3

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

APPROUVE les mouvements constituant la décision modificative n° 3 au budget principal de l'exercice 2018, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

10- Admission en non-valeur et créances éteintes

Rapporteur : Anne DEMOND

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

DECIDE de l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 275,25 € et de l'admission en créances éteintes pour un montant de 4 970,65 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à viser toutes les pièces se rapportant à ce dossier, et à procéder aux dépenses sur les comptes 6541 (non-valeurs) et 6542 (créance éteintes),

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2018 chapitre 65.

11- Souscription d'un prêt relais

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

APPROUVE les conditions financières de la proposition de prêt telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite proposition et tout document s'y rapportant.

DIT que le prêt sera inscrit au budget primitif 2019.

12- Ouverture des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

AUTORISE Monsieur le Maire, conformément à l'art. L 1612-1 du CGCT à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, le détail par chapitre étant le suivant :

Chapitre 20 (immobilisations incorporelles : études et logiciels) :	50 000 €
Chapitre 21 (immobilisations corporelles : équipements matériels...) :	155 180 €
Chapitre 23 (immobilisations en cours : travaux en cours) :	340 000 €
Opération 526 – ADAP :	22 000 €
Opération 527 – Parc Jean de la Fontaine :	250 000 €
Soit un total de 817 180 €.représentant 25 % des crédits d'investissement ouverts en 2018 hors échéances de remboursement de la dette.	
DIT que ces crédits seront intégrés au budget de l'exercice 2019.	

13- Versement d'acomptes de subvention – Exercice 2019

Rapporteur : Wilfrid COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,
DECIDE, de verser des acomptes correspondant à 25% des subventions versées en 2018 aux structures suivantes en janvier 2019, le rythme de versement mensuel reprenant après le vote des subventions et du budget primitif,

Centre social Graine de Vie	113 369 €
C.C.A.S.	74 250 €
Centre de santé B.FRACHON	57 000 €
M.J.C. PIERRE-BENITE	39 364 €
C.A.S.C.	16 788 €
Mission locale	5 875 €
TOTAL	306 646 €

DECIDE, de verser des acomptes correspondant à 40% des subventions versées en 2018 aux clubs sportifs, le solde étant versé après le vote des subventions et du budget primitif,

P.L.P.B.	9 611 €
USMPB Basket	8 938 €
USMPB Football	7 842 €
Judo club de Pierre-Bénite	5 257 €
OMS	3 443 €
Aïkido	965 €
La boule des gônes	1040 €
Section plongée	993 €
Entente cycliste PB	79 €
Boxing Club	1 657 €
Pierre-Bénite Athlétisme	9287 €
Tennis club	2 712 €
TOTAL	51 824 €

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2019, chapitre 65.

14- Remboursement

Rapporteur : Marjorie MERCIER

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'autoriser le Maire à rembourser la somme de 32 euros à Madame GRANJON.

DIT que les crédits sont prévus au budget de la collectivité.

15- Avis sur les dérogations exceptionnelles accordées par le Maire relatives à l'interdiction du travail dominical pour l'année 2019

Rapporteur : Marysa DOMINGUEZ

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

DONNE UN AVIS FAVORABLE au calendrier suivant relatif aux dérogations de repos dominical :

- ✓ Pour 2019 (cinq dimanches) : 13 janvier, 30 juin et 8, 15 et 22 décembre

POLE SERVICE A LA POPULATION

16- Recensement de la population année 2019

Rapporteur : Maryse MICHAUD

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de désigner un agent de la commune de catégorie A du pôle services à la population en qualité de coordinateur communal ;

DECIDE de désigner un agent de la commune de catégorie C du pôle aménagement et développement urbain en qualité de correspondant du répertoire d'immeubles localisés ;

DECIDE de recruter trois agents recenseurs pour effectuer les opérations matérielles de collecte du recensement ;

DECIDE de rémunérer les agents recenseurs comme suit :

Barème de rémunération	Montants bruts
------------------------	----------------

Bulletin individuel	1.00 €
Feuille de logement	1.50 €
Séance de formation	28.00 €
Tournée de reconnaissance	100.00 €
Prime selon le taux d'avancement de la collecte	130.00 €
Indemnité de bonne réalisation de la mission	150.00 €

DIT que les dépenses sont inscrites au chapitre 012 – rubrique 022 – article 64131 du budget 2019.

POLE FAMILLES

17- Renouvellement de la Commission Communale d'Accessibilité

Rapporteur : Nora BELATTAR

Le Conseil Municipal à **l'unanimité des membres présents,**

ARRETE la nouvelle composition de la Commission Communale d'Accessibilité, en application de l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 comme suit :

1- Président : Monsieur MOROGE Jérôme, le Maire de Pierre-Bénite

2- Membres représentant la commune (élus) :

- Mme BELATTAR Nora
- Mme DEMOND Anne
- M. MAJDALANI Roger
- M. SEBASTIEN Max
- M. RUFFIN Lionel
- M. DELEAZ Daniel
- M.DUFOUR Jean-Claude

3- Membres représentant les usagers :

- Mme BOISSIER Marine
- Mme LABOUREAU Catherine
- M. TRIAES Manuel

4- Membres représentant les personnes handicapées :

- M. VOUGAZ Régis
- Mme HILAIRE
- Mme COTTE Carine

APPROUVE le règlement de fonctionnement de la Commission.

18- Avis sur la convention d'application du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGID) 2018/2023 de la Métropole le Lyon

Rapporteur : Marguerite LENOBLE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

EMET un avis favorable au projet PPGID 2018-2023 de la Métropole de Lyon tel qu'il a été transmis en date du 23 Août 2018 ;

APPROUVE la participation de la ville de PIERRE-BENITE comme acteur du SAID de niveau 1

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'application relative au SAID et tous les autres documents s'y rapportant.

Le Maire lève la séance à 20 h 45